

Le Spécial



Elections CTPS

d' Oxygène

Janvier 2010

SOMMAIRE

- Page 2
Profession de Foi
- page 3
Référents sgpén-cgtr
- page 4
Modalité de vote

**La Bulle d'air
de votre vie
professionnelle !**

Edito

du secrétaire général du SGPEN-CGTR

Cher(e)s collègues

A l'occasion de l'élection au CTPS du rectorat, nous avons décidé de vous adresser ce numéro spécial «ELECTION CTPS».

Vous trouverez notamment dans celui-ci notre profession de foi qui vous explique les raisons de notre participation à cette **importante** échéance électorale.

Vous êtes de plus en plus nombreux à constater l'efficacité de notre **engagement au quotidien, à défendre avec opiniâtreté** l'ensemble des personnels titulaires comme contractuels et précaires.

C'est d'ailleurs, ce qui explique la **progression importante et régulière de notre syndicat** à chaque scrutin et votre confiance renouvelée.

Au CTPS, nous allons pouvoir continuer à **défendre au mieux vos intérêts** et ce, avec le même **sérieux, le même dynamisme** et la même **volonté de transparence** que l'on nous connaît et qui **impriment nos actions**.

Le **lundi 15 février 2010**, s'il y a bien un vote qui retiendra toute l'attention de l'administration et qui sera examiné à la loupe tant il jette un pavé dans la marre, c'est bien le **vote SGPEN CGTR**.

Bulletin d'information n°6
»Spécial Elections CTPS«

Directeur de Publication : Patrick CORRE
Création et Infographie : Josette REFUTIN

Je compte sur vous !

A tous, bonne lecture !

Très cordialement.



PROFESSION DE FOI ELECTION C.T.P.S DU 15 FEVRIER 2010

Site web du SGPEN-CGTR
www.sgpen-cgtr.com

Cher(e)s collègues,

Le **lundi 15 février 2010**, en qualité de personnels du rectorat et des services académiques, vous allez être appelés à **élire vos représentants au Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS)**.

Cette nouvelle instance paritaire présente l'avantage de reposer sur des bases réglementaires par rapport à «feu» C.C.P.R. (Commission Consultative des Personnels du Rectorat) qui était convoquée selon le «bon vouloir du prince».

Le C.T.P.S. traitera des problématiques intéressant les personnels (mouvement interne, questions indemnitaires, organisation administrative et fonctionnement des services, conditions de travail des agents, etc...).

En conséquence, **le SGPEN-CGTR se doit d'être présent dans cette instance.**

Notre syndicat entend se servir de cette nouvelle commission pour faire avancer les revendications des personnels mais il est clair qu'il faudra accompagner cette voix revendicative par des actions concrètes sur le terrain si nous voulons que nos exigences ne restent pas lettre morte et obtenir ainsi de réelles avancées. **EN EFFET, SANS COMBAT PAS D'AVANCEES** ; ce n'est pas avec des discussions de salon, dans une commission strictement consultative, que nous verrons se réaliser nos revendications.

Dans le domaine de l'action, tant sur le terrain que sur le plan juridique et des résultats obtenus, la réputation du SGPEN-CGTR n'est plus à faire...

...au contraire de certains syndicats qui brillent par leur absence et leur inaction en restant bien au chaud dans leur pantoufles.

Quant à nous, notre lutte au quotidien n'est pas dictée par le tenue ou non d'élections !

Par ailleurs, **vous connaissez l'important travail de communication et d'information fourni par notre syndicat en direction de tous les collègues de notre académie.** Ainsi, chacun sait que sans notre information, PERSONNE ne serait informé des résultats des CAPA (hormis quelques initiés).

Avec nous, point de confiscation de l'information, de tractations de couloirs, **tout est mis sur la table et en toute transparence car nous n'avons rien à cacher aux personnels !**

C'est d'ailleurs ce qui explique **le succès de fréquentation de notre site web www.sgpen-cgtr.com** que vous êtes très nombreux à visiter régulièrement.

COMME POUR LES CAPA, nous mettrons également un point d'honneur à mettre en ligne sur notre site l'ordre du jour et le contenu des travaux des C.T.P.S. et ce, dès la fin de la clôture des comités.

En votant pour notre syndicat à l'occasion de ce scrutin, vous allez envoyer un signal très fort à l'administration car nul doute qu'un vote massif pour le SGPEN-CGTR sera vécu comme un tremblement de terre pour l'autorité académique et placera les personnels en situation de force pour faire avancer leurs revendications.

**FAITES ENTENDRE FORTEMENT VOTRE VOIX
ET DONNER LUI UN PLUS LARGE ECHO
EN VOTANT SGPEN-CGTR**

REFERENTS SGPEN-CGTR élections CTPS

Les référents sgpen cgtr sont des collègues qui partagent les valeurs de transparence et de combativité du SGPEN CGTR et qui souhaitent que les personnels soient les mieux défendus possible. Vous pouvez notamment les contacter au sujet de cette élection.

Selon les textes...

c'est aux syndicats qu'il revient de désigner (en fonction des sièges obtenus à l'issue des élections) leurs représentants au CTPS.

Le SGPEN CGTR attaché à un syndicalisme de proximité , un syndicalisme participatif qui est l'affaire de tous et non de quelques spécialistes «éclairés» laissera aux référents le soin de désigner eux même leurs représentants qui siègeront au CTPS.

Le syndicat s'engage à suivre le choix arrêté par nos collègues et non « Décider pour eux» mais plutôt

« Faire et décider,

avec les personnels»

Division et service

Noms

Prénoms

DPP 1	VELLAYOUDOM	Jessica
DPES3	RAMASSAMY	Fabrice
DPP3	PAUSE	Isabelle
DPES 1	GONTHIER	Paméla
DPES 4	LEONIE	Hélène
DPP 4	HOAREAU	Corine
DIFOR 1	FRANCOIS	Marie-Claire
DPP	NUGENT	Alexandra
DPP3	CHAVRIACOUTY	Jean-Marie
DPATE	RAMIN	Tamarah
IEN ST-BENOIT	TAVEA-THOULON	Daisy
IPR/IA	SOUBADOU	Marie-Lyne
DPE	PONY-TOPLAN	Henri
DPP3	MARGELIN	Philippe
DPATE	SULLIMAN	Gina
CAFA	DAMOUR	Corine
DPATE	ERAPA	Arlette
DEC	STRELESKY	Rose-May
DPES	SENEQUE	Jessica
DL	TELMAR	Gilbert

Infos pratique «vote» !

1. QUI VOTE

Sont électeurs, les personnels titulaires ou stagiaires ainsi que les agents non titulaires qui sont rémunérés sur les crédits « BOP 214 », soit les personnels suivants :

- Les personnels administratifs, TOS, ITRF, ASI, Personnels sociaux et de santé, COP ...
(de tous les services du rectorat dont les CMS et IEN)

Pour les agents non titulaires, ils doivent justifier d'un contrat d'une durée minimale de six mois à la date du scrutin . Sont considérés comme remplissant cette condition les agents qui bénéficient de deux contrats allant du 18 août 2009 au 18 décembre 2009 puis du 25 janvier 2010 au 2 juillet 2010.

2. MODALITES DE VOTE

Le vote s'effectue

- soit directement le jour du scrutin auprès de la section de vote du rectorat
(avec présentation pièce d'identité)
- soit par correspondance
(aucun vote par dépôt au chef d'établissement ou de service mais obligatoirement par voie postale)

Procédure de vote directe

Sur présentation pièce d'identité avec photo- utilisation matériel vote fourni par le rectorat

Insérer bulletin de vote dans enveloppe bleue n°1 fermée mais non cachetée puis ensuite placer l'enveloppe bleue n°1 dans l'enveloppe bleue n°2 .Celle ci est cachetée et complétée par le nom, prénom, affectation et signature de l'électeur. Il dépose ensuite l'enveloppe n°2 dans l'urne et signe la liste d'émargement.

Procédure vote par correspondance

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1 fermée mais non cachetée puis ensuite placer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 portant la mention « élections en vue de la désignation des représentants des personnels au comité technique paritaire spécial Scrutin du 15 février 2010 » sur laquelle l'électeur doit porter, sous peine de nullité, dans l'ordre les indications suivantes :

Nom Prénom

Affectation

Grade

Signature

Après avoir signé, cacheter l'enveloppe n°2 et l'insérer dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3) portant la mention « élections en vue de la désignation des représentants des personnels au comité technique paritaire spécial- Ne pas ouvrir »

3. REPRESENTANTS A ELIRE AU C.T.P SPECIAL

Titulaires

10

Suppléants

10

Ce vote organisé par l'administration ne se fait pas sur la base d'une liste de candidats mais sur la base des sigles des organisations syndicales

RETROUVEZ DE NOMBREUSES INFORMATIONS SUR LES SITES DU SGPEN/CGTR

- **Site académique** : www.sgpen.cgtr.com

- **Blog académique des contractuels et vacataires** : www.sgpen-cgtr.com/contractuel974